

# INFORMATIONS UTILES



## MAXIMUMS REMBOURSABLES POUR LES FOURNISSEURS DE SERVICES

Pour connaître les maximums remboursables pour chaque fournisseur de services, veuillez communiquer avec votre conseiller en services aux accidentés.

## OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION

Vous pouvez consulter le document *Directive – Adaptation du domicile* au [www.saaq.gouv.qc.ca/domicile](http://www.saaq.gouv.qc.ca/domicile).

Ce document explique la couverture d'assurance de la Société de l'assurance automobile du Québec au sujet de l'adaptation du domicile.

N'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller en services aux accidentés si vous avez des questions.



## LISTE DE RESSOURCES

### ERGOTHÉRAPEUTES

**Ordre des ergothérapeutes du Québec :**

[www.oeq.org](http://www.oeq.org)  
1 800 265-5778

### CONSULTANTS EN ARCHITECTURE

**Ordre des technologues professionnels du Québec :**

[www.otpq.qc.ca](http://www.otpq.qc.ca)  
1 800 561-3459

**Ordre des architectes du Québec :**

[www.oaq.com](http://www.oaq.com)  
1 800 599-6168

## ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX MEMBRES DE LA RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

**Registre des détenteurs de licence RBQ :**

[www.rpe.rbq.gouv.qc.ca](http://www.rpe.rbq.gouv.qc.ca)  
(précisez « petits bâtiments » dans la sous-catégorie)

**Régie du bâtiment du Québec :**

1 800 361-0761

Vous pouvez aussi communiquer avec votre municipalité régionale de comté (MRC).